

COMMUNIQUE CONJOINT A L'ISSUE DE LA VISITE OFFICIELLE EN
REPUBLIQUE RWANDAISE DE SON EXCELLENCE MONSIEUR DANIEL T.
ARAP MOI, PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE DU KENYA DU 20 AU 22
JUILLET 1981.

A l'invitation de Son Excellence le Général-
Major HABYARIMANA Juvénal, Président de la République Rwandaise
et Président-Fondateur du Mouvement Révolutionnaire National
pour le Développement, Son Excellence Monsieur Daniel T. ARAP
MOI, Président de la République du Kenya a effectué une visite
officielle en République Rwandaise du 20 au 22 Juillet 1981.

Cette visite qui fait suite à celle que Son
Excellence le Général-Major HABYARIMANA Juvénal, Président
de la République Rwandaise a effectuée au Kenya du 1er au 4
Février 1979, s'inscrit dans le cadre du renforcement des
excellentes relations d'amitié et de coopération existant
entre les deux Républiques Soeurs.

Au cours de sa visite en République Rwandaise,
Son Excellence Monsieur Daniel T. ARAP MOI a eu de fructueux entre-
tiens avec Son Frère et Ami Son Excellence le Général-Major
HABYARIMANA Juvénal, Président de la République Rwandaise et
Président-Fondateur du Mouvement Révolutionnaire National pour
le Développement.

Les deux Présidents ont passé en revue les sujets
d'intérêt commun entre la République du Kenya et la République
Rwandaise et ont échangé leurs vues sur les voies et moyens de
renforcer les liens d'amitié et de coopération existant entre
leurs deux peuples frères.

... / ...

A cette fin et pour cimenter l'excellence des relations d'amitié et de coopération existant entre la République Rwandaise et la République du Kenya, Son Excellence le Président Daniel T. ARAP MOI a informé son Homologue et Frère, Son Excellence le Président HABYARIMANA Juvénal de l'ouverture prochaine d'une Ambassade Kenyane au Rwanda avec un Ambassadeur résidant à Kigali.

Les deux Parties se sont félicitées de l'excellence des relations fraternelles entre leurs pays et ont exprimé leur ferme détermination à oeuvrer pour leur raffermissement par des contacts réguliers à tous les niveaux.

S'agissant des relations bilatérales rwando-kenyanes, les deux Chefs d'Etat ont réaffirmé la nécessité de promouvoir et d'intensifier une coopération plus étroite entre le Kenya et le Rwanda dans les domaines des transports et communications, des échanges commerciaux, des échanges culturels, de l'agriculture et de l'élevage, de la coopération judiciaire, des assurances et du tourisme.

A cette fin, les deux Parties ont réitéré leur ferme volonté de mettre en oeuvre aussi vite que possible les Accords déjà signés en matière de coopération bilatérale dans les domaines du commerce, du transport aérien et du tourisme lors de la visite officielle du Président HABYARIMANA Juvénal en République du Kenya en Février 1979.

Par ailleurs pour marquer l'importance qu'elles attachent au renforcement des rapports de coopération entre leurs deux pays, les deux Parties ont procédé à la signature d'un Accord de coopération culturelle, scientifique et technique entre la République du Kenya et la République Rwandaise,

d'un Protocole de Commerce, et d'une Entente sur l'assurance des véhicules automobiles entre les deux pays.

Au cours de leur séjour en République Rwandaise, Son Excellence Monsieur Daniel T. ARAP MOI et Sa suite ont visité diverses réalisations de développement et ont pu apprécier les progrès réalisés par le Peuple Rwandais regroupé au sein du Mouvement Révolutionnaire National pour le Développement sous la sage conduite de Son Excellence le Président HABYARIMANA Juvénal.

Ils ont ainsi visité notamment la Sucrierie Rwandaise de KABUYE, l'Institut National de Recherche Scientifique et le Laboratoire Universitaire de Butare, l'Institut des Sciences Agronomiques du Rwanda à RUBONA ainsi que les plantations de caféiers de KANDMBE qui constituent l'une des réalisations faites dans le cadre des travaux communautaires de développement (UMUGANDA).

Sur le plan de la coopération régionale, les deux Chefs d'Etat ont souligné l'importance qu'ils attachent à la réalisation des ensembles régionaux en vue de promouvoir le développement économique et social des pays africains et de contribuer ainsi à la création d'une Communauté Economique Africaine d'ici l'an 2000 dans le cadre de la stratégie globale de développement économique de l'Afrique définie dans le Plan d'Action de Lagos.

.../...

Quant à la coopération horizontale, les deux Présidents ont exprimé leur appui aux efforts en cours en vue de promouvoir et de renforcer la coopération économique entre les pays en voie de développement en tant qu'élément indispensable à la fois pour leur développement accéléré et pour le renforcement de leur pouvoir de négociations avec les pays développés.

S'agissant des relations économiques internationales, les deux Parties ont mis l'accent sur la nécessité de poursuivre le Dialogue Nord-Sud qui constitue le fondement de l'instauration d'un Nouvel Ordre Economique International plus juste et équitable.

Les deux Présidents ont également examiné en long et en large la situation politique en Afrique et plus particulièrement en Afrique Australe ainsi que dans le reste du monde.

Dans ce contexte, les deux Chefs d'Etat ont réaffirmé leur détermination d'oeuvrer à la consolidation de l'Organisation de l'Unité Africaine et à la libération totale du Continent Africain.

Concernant la Namibie, ils ont réitéré leur appui total à la juste lutte que mène le peuple namibien sous la direction de la SWAPO pour libérer son territoire et ont fait appel à la Communauté Internationale pour que des mesures les plus énergiques soient prises en vue de contraindre l'Afrique du Sud à mettre fin à son occupation illégale de la Namibie.

.../...

De même les deux Chefs d'Etat ont renouvelé leur soutien indéfectible à la lutte du peuple sud-africain pour sa libération nationale et pour l'abolition de la politique odieuse d'apartheid en Afrique du Sud.

Les deux Présidents ont également réitéré leur engagement total aux principes de la Charte de l'Organisation des Nations Unies et de celle de l'Organisation de l'Unité Africaine comme seule base solide pour le respect mutuel entre les Etats et les Peuples. A cet égard ils ont réaffirmé que la stricte adhésion aux principes d'intégrité territoriale, d'inviolabilité des frontières issues de la colonisation et de non-ingérence dans les affaires intérieures des autres Etats constitue la condition préalable à la paix et au progrès dans notre région en particulier et en Afrique en général.

Sur le plan international, les deux Présidents ont noté avec une réelle satisfaction leur identité de vues sur les grands problèmes qui préoccupent actuellement la Communauté Internationale.

Ils ont réaffirmé leur profonde détermination d'oeuvrer au renforcement de la justice, de la paix et de la sécurité internationales et ont fait appel à tous les Etats pour le strict respect des principes fondamentaux de la Charte de l'Organisation des Nations-Unies en particulier du principe de la non-ingérence dans les affaires intérieures des autres Etats et du règlement pacifique des différends.

.../...

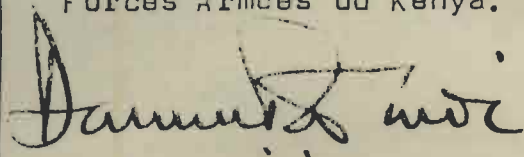
Dans l'intérêt réciproque de leurs Peuples Frères, les deux Chefs d'Etat ont convenu de se rencontrer aussi fréquemment que possible, convaincus que la régularité de ces rencontres et de ces consultations constitue le meilleur garant du renforcement des liens de solidarité, d'amitié et de coopération existant entre les deux pays.

Les deux Parties ont enfin décidé de mettre en place une Commission Mixte Rwando-Kényane avec pour mission d'examiner périodiquement l'état de coopération entre le Rwanda et le Kenya et de soumettre ses recommandations aux Gouvernements des deux pays.

A l'issue de sa visite, Son Excellence Monsieur Daniel T. ARAP MOI, Président de la République du Kenya a, au nom du Gouvernement et du Peuple Kényans, remercié vivement son Frère et Ami, Son Excellence le Général-Major HABYARIMANA Juvénal, Président de la République Rwandaise et Président-Fondateur du Mouvement Révolutionnaire National pour le Développement et a exprimé sa sincère et profonde gratitude au Gouvernement et au Peuple Rwandais pour l'accueil chaleureux et fraternel ainsi que pour l'hospitalité toute africaine dont Lui-même et sa suite ont été l'objet.

Kigali, le 22 Juillet 1961.

Daniel T. ARAP MOI, C.G.H. M.P.
Président de la République
et Commandant en Chef des
Forces Armées du Kenya.



H. BYARIMANA Juvénal
GENERAL-MAJOR
Président de la République
Rwandaise et Président-Fonda-
teur du Mouvement Révolution-
naire National pour le Dévelop-
pement.